

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social  
**Band:** 39-40 (1967)  
**Heft:** 5

**Vereinsnachrichten:** USAL : comité central

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## USAL – Comité central

21

Lors de sa dernière séance de fin d'année 1966, le Comité central, siégeant sous la présidence de M. A. Maurer, Zurich, s'est occupé d'un ordre du jour assez chargé. Il donna d'abord son agrément à une proposition du bureau du Comité central relative à l'*adaptation des salaires* au coût de la vie, des employés de l'USAL.

Après l'exposé d'introduction fait par M. Ruf, le Comité central examina les formules d'enquête relatives à une *statistique* des Coopératives de construction et d'habitation affiliées à l'USAL. Le comité décida de faire procéder à cette enquête absolument indispensable si l'on veut, une fois pour toutes, se faire une idée exacte de notre potentiel, du nombre des logements, de leur grandeur, de leur année de construction, de l'aide financière des pouvoirs publics, des ressources financières des Coopératives d'habitation, etc. Les formules d'enquête seront expédiées directement aux sociétés affiliées. Le Comité central est persuadé que cette enquête (qui nous fournira de précieux arguments) trouvera l'appui immédiat et efficace de la part des coopératives membres et des sections.

Les frais d'administration en augmentation, la compensation du renchérissement du coût de la vie, les nouvelles actions entreprises par l'USAL, etc., exigent des moyens financiers accrus. Pour faire face aux dépenses indispensables, il faut maintenant procéder à une *augmentation des cotisations* des membres. C'est pourquoi le Comité central a décidé de proposer à l'assemblée des délégués de 1967 de porter la cotisation annuelle de 45 ct. à 70 ct. par logement et par an.

Le caissier central, M. R. Bernasconi, orienta ensuite les membres du comité sur l'état actuel de notre action de création d'un *Fonds de solidarité*. Il sied de relever avec plaisir que de nombreuses coopératives membres ont soutenu d'un élan généreux cette action, la somme de 200 000 fr. ayant été versée jusqu'à présent. Par lettre, et aussi au cours de la séance de travail de Muttenz, de nombreuses coopératives ont exprimé le désir de voir cette action continuer en 1967. C'est avec plaisir que le Comité central se joint à cet empressement d'entraide. Le secrétaire central prendra dès lors toutes les dispositions nécessaires à la prorogation de l'action qui, il faut le dire encore, est très nécessaire.

Comme on le verra, ces fonds servent immédiatement à soutenir les coopératives en quête d'argent: c'est ainsi que le Comité central a décidé de prélever le montant de 40 000 fr. au Fonds de solidarité afin de le mettre à la disposition, en tant que prêt sans intérêt, de la Coopérative

d'habitation de Zoug. Celle-ci construit actuellement des logements à Zoug et à Baar.

Encore une nouvelle réjouissante: notre action destinée à faciliter le financement des constructions coopératives, dont le solde est souvent très difficile à trouver, prend également un développement favorable. En effet, des coopératives ont déjà versé ou assuré leur aide financière se chiffrant au total par un million de francs. Nous citerons un cas particulier: dans l'espace de quelques jours, six coopératives membres de l'USAL ont réuni le montant de 120 000 fr., ce qui a permis à une coopérative nouvellement fondée de s'assurer un terrain de construction dans un délai très court.

Le Comité central espère que cet élan durera et que de nombreuses sociétés de l'USAL se décideront à faire un geste durant les mois à venir. Il y a urgence et l'aide immédiate compte doublement.

k. z.